



LA GAZETTE

des Chevenonnais **N°3**

**P.6 DOSSIER
BUDGET COMMUNAL**

**P.12 DANS VOTRE
VILLAGE**

**P.18 RÉALISATIONS
1^{ER} SEMESTRE 2021**

**P.22 QUAND L'HISTOIRE
DE CHEVENON NOUS
EST RACONTÉE**



LE MOT DU MAIRE

Cette première partie de l'année 2021 a été marquée par un nouveau confinement au printemps. Même si actuellement (ce texte est écrit fin juillet) la situation sanitaire semble globalement s'améliorer, il est utile de continuer à respecter les gestes barrière et de se faire vacciner pour ne pas risquer d'être touché par le virus COVID-19 et pour ne pas risquer de contaminer d'autres personnes.

Les élections départementales et régionales ont eu lieu en juin 2021. Quelques électrices et électeurs chevenonnais ont accepté de participer au bureau de vote. Je tiens ici à les remercier très sincèrement. Leur présence a permis le bon déroulement de deux scrutins simultanés.

Dans notre commune, nous avons pu commencer à réaliser quelques projets : des travaux de voirie indispensables ont été réalisés : le chemin de Marigny a été remis en état. Celui-ci souffrait d'une détérioration très prononcée, ce qui gênait considérablement les riverains de cette zone. D'autres travaux de voirie seront réalisés selon un calendrier pluriannuel. Les besoins en voirie ont été recensés et programmés dans le temps, sur plusieurs années. Un panneau d'information est également en cours d'installation en face du stade René Laville, il devrait être opérationnel au troisième trimestre 2021. Vous y trouverez des informations utiles. Dans le même temps, une application reliée à ce panneau permettra à ceux qui le souhaiteront de disposer de ces informations sur leur téléphone. L'école a aussi eu son lot de travaux et d'équipements : des volets roulants ont été installés pour le bien-être des enfants et des personnels qui travaillent autour d'eux. Le mobilier de la classe élémentaire a également été totalement renouvelé.

Pour ce qui est des projets à venir, deux chantiers sont en cours d'étude : le dossier de la réfection de la canalisation principale d'eau depuis la route des Cassines jusqu'au rond-point a été transmis à la préfecture pour une demande de subvention. Le coût des travaux est très élevé mais ceux-ci sont indispensables. Nous avons donc sollicité un

financement conséquent, nous devrions être fixés sur son montant en septembre ou octobre. Le deuxième chantier, c'est la réfection du bâtiment de la mairie. Celui-ci est en effet en mauvais état général, énergivore ce qui impacte le budget de fonctionnement de la commune. Un architecte a été choisi pour mener les travaux, le projet est en cours d'élaboration. Une subvention exceptionnelle d'un taux de 50 % est d'ores et déjà actée pour mener ce projet à terme. L'équipe municipale travaille pour obtenir d'autres subventions qui permettront d'alléger le coût pour la commune.



Quelques moments de convivialité ont pu avoir lieu : l'association la Ville à Joie s'est arrêtée à trois reprises dans notre village. Un concert de NASH, un spectacle du Théâtre du Risorius, la présence des Crash' Boulons et la présence de services au public ont permis de rassembler beaucoup de gens à la sortie du confinement. Le repas du CCAS s'est tenu le jeudi 22 juillet chez Lou et Enrick LION, une trentaine de personnes y a participé. Deux activités mises en place par l'UFOLEP (30 juillet) et l'ADESS 58 (9 août) se sont déroulées sur le site du Zébulleparc. Ces deux activités étaient gratuites pour les participants, il s'agit de disco-golf et de la caravane du sport.

Une récente réunion avec l'ensemble des associations nous permet d'espérer l'organisation d'une manifestation au printemps 2022. Celle-ci devrait permettre aux habitants de se retrouver dans le cadre d'une journée festive. Nous y retrouverons sans doute un peu de lien social qui nous a tant fait défaut ces derniers temps.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une belle fin d'année 2021. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Bien à vous,
Emmanuel LOCTIN

Dans votre gazette

Le mot du Maire	P. 2
Les brèves	P. 4
Budget communal	P. 6
Chronique juridique	P. 9
Dans votre village	P. 12
Portage de repas	P. 14
La vie des commerces	P. 17
Réalisations 2021	P. 18
Projets 2021	P. 20
Souvenirs d'école	P. 21
Communauté de Communes	P.23

LES BRÈVES

de Chevenon

CÉRÉMONIES

19 mars 2021 : Cérémonie du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Souvenons-nous, qu'aujourd'hui, il y a 59 ans, à midi, le cessez-le-feu était proclamé sur l'ensemble du territoire algérien en application des accords d'Evian, signés quelques heures plus tôt. Pour des milliers de soldats, c'était la promesse d'un retour dans leurs foyers. Ils étaient des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des forces de l'ordre de métropole et d'Afrique du Nord. Ils venaient de toutes les strates de la société. Près de 30 000 d'entre eux avaient été tués, près de 70 000 blessés.

Les élus ont aussi rendu hommage, **le 8 mai**, aux morts tombés pour la France lors de la 2^{de} Guerre mondiale, ainsi qu'aux résistants du secteur de Theuran.



ILS SE SONT MARIÉS

06 mars 2021: SIVADIER Benoît
Lucien Maurice et POIRIER Fanny Amour

29 mai 2021 : GOROSTIZA Guy Philippe
et CLERC Jacqueline Fernande Marie

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Comme un peu partout, la participation a été faible à Chevenon avec environ 35 % de votants lors du deuxième tour des deux scrutins. Les majorités sortantes ont été reconduites aussi bien au niveau départemental qu'au niveau régional.

Fabien Bazin est le Président du Conseil Départemental (Conseil Général auparavant). Dans notre canton, celui de Saint-Pierre le Moutier, ce sont Marie-France de Riberolles (adjointe à Saint-Parize) et David Verron (maire de Langeron) qui ont été élus conseillers départementaux. Ils siègeront au sein du groupe « La Nièvre ensemble ».

Marie-Guite Dufay reste Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Les élus nivernais dans cette assemblée sont les suivants : Sylvain Mathieu, Isabelle Liron, Hicham Boujlilat et Anne-Marie Dumont pour la majorité régionale (PS, écologistes, PCF et PRG), Denis Thuriot et Sandra Germain (REM) et enfin Julien Guibert (RN).

ILS SONT NÉS...

CRUZ Théo - 11 janvier 2021
DA ROCHA Charlie - 06 mai 2021
EVRARD Livio Mathieu Noah - 17 février 2021
GAUTHIER-RIGHETTI Nino - 28 avril 2021
SIVADIER Maël - 15 mai 2021

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

JACQUET Joseph Louis
15 avril 2021

MANGEON Michèle Roberte Henriette
30 mars 2021

MÉMOIRES DE CHEVENON

Robert GAILLARD
s'est éteint le 14 février 2021.

Le Chevenon d'aujourd'hui lui doit son paysage.

M. Robert GAILLARD a occupé les fonctions de 1^{er} magistrat de la commune du 24 mars 1977 au 26 septembre 1984 après avoir été réélu le 15 mars 1983.

En effet, M. GAILLARD dans une lettre du 20 juin 1984 propose sa démission au Préfet de la Nièvre au motif que « ses responsabilités de chef d'établissement au collège de Decize sont désormais incompatibles avec son mandat et son domicile trop éloigné de Chevenon ».

C'est ainsi que le 26 septembre au cours d'une séance « parfaitement sereine au demeurant, il a même refusé de convoiter une place d'adjoint » (voir article JDC), il passe la main à M. MILLET ; cependant, soucieux d'assurer une continuité il conserve un poste de conseiller dans cette assemblée avec laquelle il a beaucoup œuvré pendant son mandat.

Ce conseil de septembre 1984 en est l'illustration avec la discussion des projets suivants :

- construction d'un plan d'eau réservé à la baignade et au canotage ;
- implantation d'un cours de tennis ;
- ouverture d'une garderie scolaire à compter de janvier 1985...

Les Chevenonnais garderont en mémoire qu'il fut :

- l'initiateur de la création du lotissement du Buisson Merle en 1981 et du lotissement HLM des Mèlèzes sur un terrain communal ;
- le garant de la restauration de la Chapelle de Jaugenay en partenariat avec la CAMOSINE ;
- le porteur du projet de transformation d'un habitat au centre bourg en « Maison des Aînés » (maison privée dorénavant) ;
- le porteur de projet pour la réalisation du busage et reprofilage du ruisseau le long du canal pour stopper les inondations spectaculaires et régulières à la sortie de Chevenon, route d'Imphy.

Robert GAILLARD avait à cœur de rendre attractif le village de Chevenon et avait su donner une véritable impulsion tant au niveau de l'habitat que du loisir avec notamment son souci de préserver les chemins communaux pour une utilisation touristique.



Yvette DESROCHES
est partie discrètement le 15 novembre 2020.

Cette nivernaise née à St Benin Des Bois a migré à Chevenon en épousant André en 1961. A cette époque, la cité ouvrière des Chaumes voit le jour. Les hommes sont tous salariés de l'usine d'Imphy.

Membre d'une famille emblématique de Chevenon, Yvette DESROCHES cultivait la discrétion. Discrète est bien le terme qui la qualifie le mieux ...et, Christine - une de ses filles - souligne « elle est partie aussi silencieusement qu'elle a traversé une vie bien remplie ».

Sa vie de famille avec 5 enfants (2 filles Dominique et Christine, 3 garçons Christophe, Eric, Bruno). Elle devient alors assistante maternelle et ouvre sa maison et sa famille à 2 enfants (Pascale et Bernard) pendant de nombreuses années.

Chez les DESROCHES, les travaux de jardin, de la ferme familiale « le Chamont » rythment les saisons. Il faut dire que sa sœur a épousé le frère de son mari installé là-bas... il faut prêter main forte lors des récoltes ! L'été est propice au camping avec l'immense toile de tente, quand les parents et les plus jeunes rejoignent les aînés sur les sites de colonies de vacances.

Et les week-ends, c'est sortie football car chez DESROCHES on est dirigeant actif ou joueur de l'équipe locale !

Son engagement dans la commune sans compter. Yvette DESROCHES devient conseillère municipale à partir de 1971 et adjointe de 1983 à 1989... Elle est ainsi tour à tour correspondante emploi de la commune auprès de l'Agence pour l'Emploi de Nevers, active au sein de la commission sports, loisirs, camping, fêtes. Les comptes de la Mairie n'ont pas de secret pour elle, tout comme le secrétariat du Conseil Municipal dont elle se charge très souvent. Alors qu'elle n'est plus élue, elle continue à s'occuper du dossier « transports scolaires » en assurant la diffusion des cartes de bus des enfants de la commune.

Son implication dynamique au service du club du 3^{ème} âge : retirée des affaires communales elle devient trésorière au club auquel elle participe régulièrement, ne manquant aucune sortie, aucune activité.

Yvette DESROCHES laisse le souvenir d'une femme discrète mais attentionnée, dévouée mais réservée ...d'une discrétion qui n'entachait en rien sa motivation au service des autres.

Cette discrétion elle l'a encore cultivée face aux coups durs de la vie avec la perte de son conjoint en 1999, le décès tragique d'Eric en 2004 à l'âge de 35 ans et de Pascale âgée de 18 ans. Dans ces moments terribles, elle est là ! encore là, à assurer à tous que tout va...en taisant ses émotions se réfugiant dans son quotidien et ses chers mots croisés.

Ses enfants, ses petits-enfants parlent d'elle avec un profond respect et s'étonnent encore de ses compétences en langue anglaise, elle qui n'a vécu qu'en Nièvre !!! Discrétion encore et humilité !!!

AU REVOIR Mme DESROCHES

DOSSIER

BUDGET COMMUNAL

Le budget 2021 a été voté le 12 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent 652 060,00 €. Celles-ci permettent à la collectivité d'assurer le quotidien.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et aux actions sociales, ainsi que par les intérêts des emprunts à rembourser.

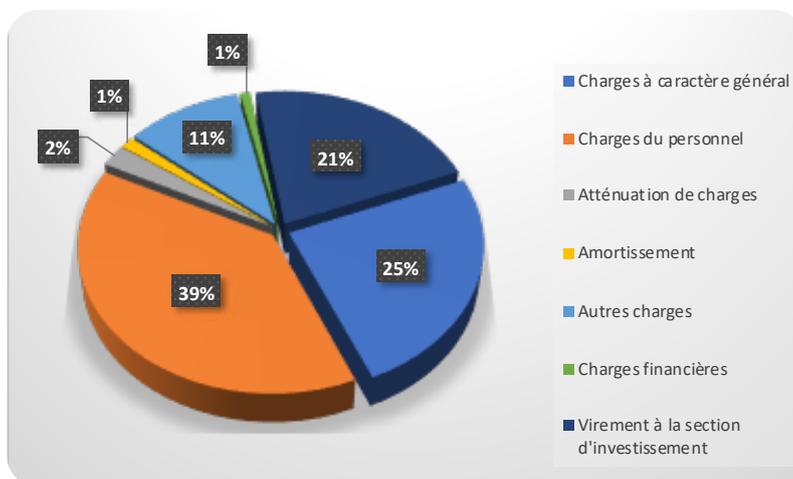
Les salaires représentent 39% environ des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées pour un montant de 652 060,00 € au titre des prestations fournies à la population (cantine, recettes des festivités et manifestations communales...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Atténuation de charges : par «atténuation», il faut comprendre «diminution». On va avoir tout ce qui vient diminuer une charge qu'on avait déjà réglée. On y trouvera notamment les remboursements sur salaires (remboursements par la sécurité sociale ou l'assurance sur le personnel). C'est donc un chapitre de recettes.

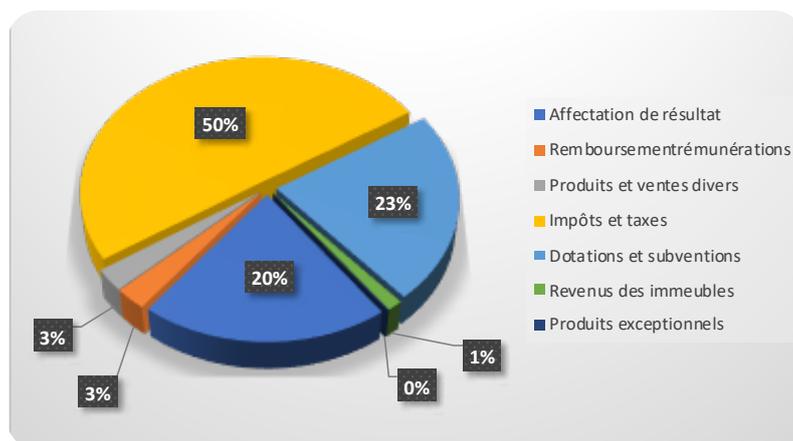
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	160 740,00 €
Charges du personnel	253 292,00 €
Atténuation de charges	15 736,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Amortissement	8 257,00 €
Autres charges	68 525,00 €
Charges financières	5 875,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Virement à la section d'investissement	139 635,00 €
TOTAL	652 060,00 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Affectation de résultat	133 432,11 €
Remboursement Rémunérations	17 000,30 €
Produits et ventes divers	17 250,00 €
Impôts et taxes	327 356,00 €
Dotations et subventions	147 927,00 €
Revenus des immeubles	8 280,00 €
Produits exceptionnels	814,59 €
TOTAL	652 060,00 €





LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉPARE L'AVENIR

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement communal, qui s'élève à 221 039,00 €, regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital des emprunts est aussi inscrit en investissement.

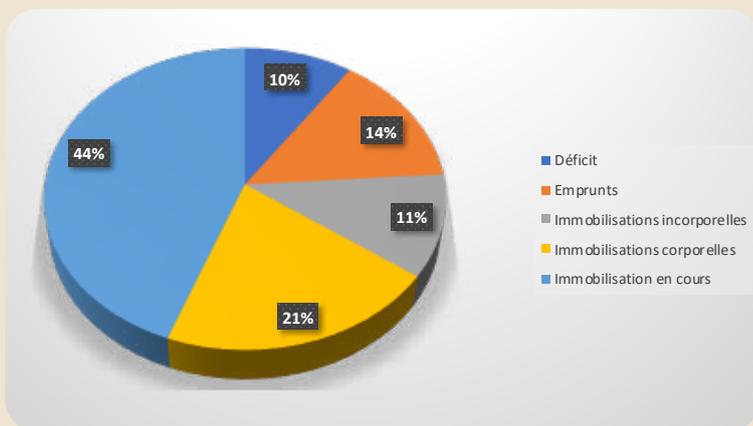
En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues au titre des permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment communal, à la réfection du réseau d'éclairage public ou à divers aménagements urbains...).

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Réhabilitation de la Mairie
- Réfection du Chemin de Marigny
- Panneau d'information lumineux
- Volets roulants à l'école
- Remplacement du système de nettoyage de la station de relevage

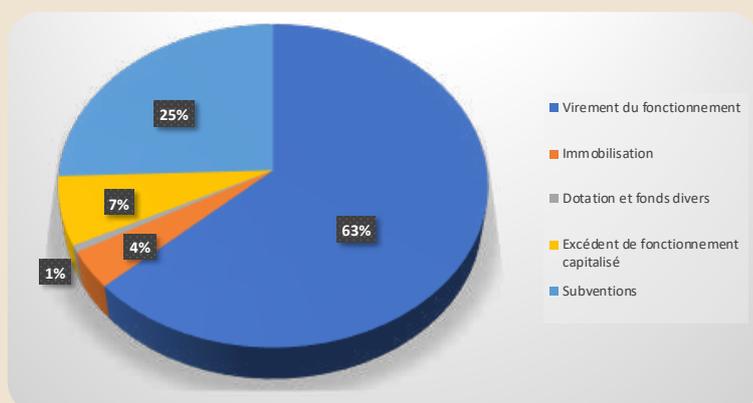
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Déficit	21 120,59 €
Emprunts	31 725,00 €
Immobilisations incorporelles	24 230,00 €
Immobilisations corporelles	46 100,00 €
Immobilisation en cours	97 863,41 €
TOTAL	221 039,00 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement du fonctionnement	139 635,00 €
Immobilisation	8 257,00 €
Dotation et fonds divers	1 500,41 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	15 114,59 €
Subventions	56 532,00 €
TOTAL	221 039,00 €



AUGMENTATION DE TAXES : POURQUOI ?

Le Conseil Municipal a procédé, le 12 avril dernier, à plusieurs ajustements des taux sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB). Ces choix, forts, résultent de la volonté de retrouver une situation financière relativement saine et de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Sur les taux de la Taxe Foncière Propriété Bâtie (9,26%) et de la Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (27,92%), ceux-ci n'ont pas évolué sur les 5 dernières années.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de TFPB 2020 du Département (23,90 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 33,16 % (soit le taux communal de 2020 : 9,26 % + le taux départemental de 2020 : 23,90 %).

Après un travail avec la commission Finances, il a été proposé en conseil municipal d'ajuster les taux d'imposition de la TFPB et TFPNB comme suit :

TFPB 2021 : 36,09 % qui se décomposent comme suit :

- ajustement de 9,26 à 12,19 % pour le taux communal
- transfert des 23,90 % du Département aux communes

TFPNB : 30,38 % (au lieu de 27,92 %)

Cette décision résulte :

- du rapport final du diagnostic commandé en 2020 auprès du cabinet Arthaud et Associés pour faire un état des lieux de la situation financière de la commune. Une des conclusions principales fut qu'en l'absence de plan d'actions du Conseil Municipal, le budget de fonctionnement serait déficitaire dès l'année 2022 et ne permettrait pas de financer le remboursement des emprunts existants. En conséquence, il a été identifié une impasse budgétaire dès l'année 2022.

- Concernant la TFPB, le taux de la commune de Chevenon n'a pas évolué (à 9,26%) sur la période 2015-2019. Ce taux est inférieur à la moyenne strate (autour de 16%) et à la moyenne des communes témoins (autour de 12%). Sources : collectivites-locales.gouv.fr - États fiscaux 1288 M

- Concernant la TFPNB, le taux de la commune de Chevenon s'est également maintenu à 27,92% sur la période 2015-2019. Ce taux est inférieur à la moyenne strate (autour de 44%) et à la moyenne des communes témoins (autour de 36%). Sources : collectivites-locales.gouv.fr - États fiscaux 1288 M

La commune dispose donc de leviers pour accroître ses recettes sans pénaliser son attractivité fiscale.



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant le prix du m³ d'eau potable, le conseil municipal a décidé de l'augmenter (+5 %) de 1,20 € à 1,26 € TTC : ce tarif est encore très inférieur à la moyenne départementale qui, selon une étude en 2017, estime le coût moyen à 2,20 € TTC (Source : schéma départemental d'alimentation en eau potable-programme d'actions 2019-2024)

Cette augmentation est nécessaire à plusieurs titres :

- **pouvoir engager les investissements nécessaires** au renouvellement de certaines canalisations en souffrance depuis de nombreuses années (ex : canalisation RD13, coût estimé : 116 000 € HT) faisant subir de nombreuses coupures d'eau sur le réseau des habitants de Chevenon ;

- suite à un entretien avec Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture en décembre 2020, il nous a été signifié d'**avoir un prix du m³ en cohérence avec les demandes des services de l'Etat pour solliciter des subventions**. A ce sujet, un dossier de demande de subvention pour la réfection de la canalisation le long de la RD13 a été déposé auprès de la préfecture (DETR à 60% - dossier réputé complet). Celui-ci sera étudié par la préfecture en fin d'année.

Budget EAU 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes
110 099 € 110 099 €

INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes
168 924 € 168 924 €

Budget ASSAINISSEMENT 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes
43 597 € 43 597 €

INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes
46 856 € 46 856 €

CHRONIQUE JURIDIQUE...

application à Chevenon



SURCONSOMMATION D'EAU

Ce que dit la « loi Warsmann » ...

La loi Warsmann protège l'ensemble des consommateurs qui sont abonnés au service des eaux, en cas de fuite sur leurs canalisations d'eau privatives, contre les factures d'eau trop importantes. Elle permet, selon des conditions, de limiter le montant dû.

Pour bénéficier de la loi Warsmann, il faut que la fuite d'eau soit constatée sur les canalisations privatives de votre maison, ce qui signifie après votre compteur d'eau.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la loi Warsmann oblige le distributeur d'eau à avertir son client en cas de consommation anormale d'eau, au plus tard au moment de l'envoi de la facture.

Si vous vous retrouvez dans ce contexte, vous n'êtes alors pas tenu au paiement de la part de votre consommation qui excède le double de votre consommation moyenne. Mais pour pouvoir en bénéficier, il va vous falloir répondre à certaines conditions.

- Vous devez être un particulier, et votre facture doit concerner un local d'habitation ;
- La fuite d'eau responsable de votre surconsommation doit être située sur une canalisation d'eau potable privative, donc, après votre compteur d'eau ;
- Dès que vous êtes informé de votre consommation anormale d'eau, vous devez faire réparer la fuite par un plombier professionnel ;
- Dans un délai d'un mois suivant l'information qui vous a été faite par votre distributeur d'eau, vous devez obligatoirement lui fournir l'attestation de l'entreprise de plomberie qui a effectué la réparation. Sur cette attestation devra figurer la date de réparation de la fuite ainsi que sa localisation.

A Chevenon...

C'est l'Agglo de Nevers, c'est à dire l'intercommunalité du grand Nevers par sa compétence dans le domaine « eau/assainissement », qui distribue l'eau sur le territoire de Chevenon suite à une décision de la commune de Chevenon par délibération du

En pratique, lors du passage du technicien, si une surconsommation est notée, celui-ci vous le signale de vive voix (quand c'est possible) et alerte le service administratif de l'Agglo qui vous alerte par courrier. Ce courrier indique vos variations de consommations et vous prescrit d'entreprendre les travaux nécessaires au rétablissement d'une situation normale.

C'est ainsi que la loi Warsmann s'applique, sous réserve des conditions exposées ci-dessus.

A noter...

En cas de litige concernant l'eau ou l'assainissement, le service de l'eau de Nevers Agglomération est adhérent à la Médiation de l'Eau.

La « Médiation de l'Eau » a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les usagers et les services publics d'eau et d'assainissement. C'est une association créée en 2009. Le recours à cette association est gratuit.

En cas de réclamation, celle-ci doit être adressée par courrier à :
Nevers Agglomération – Service de l'eau
124 route de Marzy – CS90041 – 58027 NEVERS Cedex
Plus d'informations sur www.mediation-eau.fr

ORDURES MENAGERES

Ce que dit la loi

• L'article R. 2224-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les zones agglomérées groupant plus de 500 habitants permanents, les ordures ménagères sont collectées en porte à porte au moins une fois par semaine avec, notamment, le développement de l'emploi des bacs de collecte, le dépôt de déchets en apport volontaire, la mise en place de la collecte sélective et l'apparition de filières dédiées pour le traitement et le recyclage de flux de déchets individualisés.

Le Maire ou le président du groupement de collectivités territoriales met à disposition un guide de collecte (papier ou internet) présentant les consignes de collecte.

Ce guide comporte notamment les informations suivantes :

- conditions de collecte des différentes catégories de déchets (collecte en porte à porte, point de regroupement, déchetterie, recyclerie) ;
- règles d'attribution (cas où des bacs, sacs ou conteneurs de tri sélectif vous sont fournis) et d'utilisation des contenants (bacs colorés, sacs poubelle...) pour la collecte en porte à porte notamment ;
- modes de collecte des déchets non recyclables ;
- modes des collectes séparées ;
- conditions d'apport en déchetterie.

• Par ailleurs, laisser des poubelles sur le trottoir est un acte formellement interdit qui est susceptible de dégrader la voie publique.

Les sanctions encourues en cas de non-respect de cette réglementation :

- une amende de 68 € à régler sous 45 jours ;
- si le délai de 45 jours est dépassé, l'amende sera majorée à 180 € ;

- si vous ne payez pas l'amende, passé ce délai ou si vous la contestez, le juge peut décider du montant de l'amende en prenant en compte les faits qui lui sont présentés ;

- si vous laissez vos poubelles en permanence dans la rue, vous risquez une amende qui peut monter jusqu'à 750 € et 3750 € pour des déchets professionnels ;

• Abandon d'ordures

Si vous abandonnez des déchets sur la voie publique en dehors des conditions établies par la commune, vous risquez une amende 68€ qui peut être majorée jusqu'à 180 €

• Brûlage des déchets verts

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre ;
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

A Chevenon

Les déchets doivent être triés avant d'être présentés à la collecte en fonction des recommandations du guide produit par le SYCTOM (Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères).

Les ordures ménagères sont collectées par le SYCTOM selon le calendrier distribué à tous les ménages et à disposition en Mairie :

- tous les lundis matin pour les biodéchets (containers et/ou sacs verts) ;

- 2 jeudis matin par mois pour les sacs jaunes (emballages et papiers cartons recyclables) et sacs roses (ordures ménagères résiduelles plastiques).

Les déchets verts font l'objet d'un ramassage par les agents de la commune le mardi matin de mars à octobre.



Par ailleurs, il est possible de faire enlever vos branchages avec le matériel de la commune en prenant rendez-vous au secrétariat de Mairie. Cette prestation nécessite votre présence à votre domicile afin de remplir la benne que les agents vident à la déchetterie de Magny-Cours. Cette prestation fait l'objet d'un titre de perception d'un montant de 15 €.

Par ailleurs,

- les points de rassemblements des containers du Couvent, des Mélèzes ont été aménagés courant mai / juin pour permettre le stockage de plus de containers ;
 - les agents nettoient quotidiennement les abords du « point recyclage » parking Poids Lourds et Allée des Loisirs ;
 - la municipalité a accompagné en juillet, les achats de nouveaux containers par une prise en charge de 10 € par unité ;
 - vous pouvez accéder aux déchetteries de Magny-Cours et/ou de Chantenay- Saint- Imbert : accès gratuit dans la limite de 24 passages/an et sur présentation du « pass'déchetterie » délivré en Mairie de Chevenon pour ses habitants.
- Le point de collecte au lotissement du Pré Vert n'a pas fait l'objet d'aménagement spécifique à ce jour car il n'entre pas dans le champ d'intervention de la municipalité mais dans celui du lotisseur privé.
- Force est de constater que des incivilités perdurent :
- dépôts sauvages au parking Poids Lourds ;
 - dépôts sauvages et non utilisation des conteneurs aux Mélèzes et Impasse du Couvent ;
 - dépôt des poubelles sur le trottoir en dehors des jours de collecte.

Rappel

- les containers et/ou les sacs poubelles doivent être déposés la veille au soir des jours de collecte, de préférence après 20 heures ;
- les containers doivent être rentrés dans votre propriété dès le soir de la collecte pour ne pas encombrer la voie publique ;
- les points « recyclage » du Parking Poids Lourds – Allée des Tilleuls et Allée des Loisirs sont à votre disposition pour les emballages en verre à jeter dans les containers et non au sol ; sur le parking Poids Lourds une borne « LE RELAIS – EMMAUS » permet la collecte de vêtements.

N'hésitez pas à vous reporter aux documents « calendrier de collecte des déchets 2021 » et « nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries / juin 2020 » et au guide « nos déchets : mode d'emploi ».



Actions sociales de la Mairie

8 résidents en EHPAD ont reçu leur colis de nouvelle année que des élus leur ont livré. Le suivi mis en place depuis octobre 2020 pour nos aînés continue soit par des visites ou des appels téléphoniques. Cela donne lieu à des échanges très attendus et appréciés. A ce sujet, et dans le cadre de la vaccination COVID-19, en mars 2021 suite à une collaboration avec les mairies de Challuy et de Saint-Pierre-Le-Moutier qui avaient des créneaux libres pour des rendez-vous de vaccination, des élus ont rencontré les habitants pour recenser ceux qui désiraient être vaccinés. La mairie de Chevenon a pris les rendez-vous pour nos aînés les plus vulnérables et les plus dépendants, ceux-ci étant accompagnés par des élus dans les différents centres de vaccination.



LA COMMUNE DE CHEVENON A CONTRACTUALISÉ AVEC LES CENTRES SOCIAUX D'IMPHY ET DE MAGNY-COURS.

Avec le Centre d'Animation Socioculturel Roger Gribet d'Imphy, il s'agit de soutenir les activités développées en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des personnes en difficultés de la Commune de Chevenon. Ainsi, la subvention de la Commune d'un montant de 4 600 € permet d'accompagner l'accueil de Loisirs des 6 – 11 ans, le Plan mercredi des 3 – 6 ans et des 6 – 11 ans, le secteur Jeunes et les Animations Familiales.

C'est ainsi que le 21 juin, Céline LAVEILLE - référente familles et seniors - s'est installée avec son équipe, sous le préau de l'école pour une animation « Jeu de l'Oie géant- Café discute » : l'objectif étant d'accueillir les petits et les grands autour du jeu, pour jouer, échanger, faire connaissance. Pour le Centre Social, c'est l'occasion de recueillir les besoins des uns et des autres afin de proposer animations et services aux habitants de Chevenon.

Avec le Centre Social de Magny-Cours, la municipalité de Chevenon s'engage à participer à la prise en charge du service de portage de repas à hauteur de 2 € par repas. Ainsi, les Chevenonnais règlent dorénavant un tarif de 9,10 € au lieu de 11,10 €.

Le portage de repas à domicile est une aide complémentaire s'inscrivant dans la politique de maintien à domicile. Si les principaux intéressés sont les seniors, ce service est proposé à toutes les personnes qui en font la demande sans limite d'âge (lors d'une sortie d'hospitalisation, pour des repas adaptés à un régime, pour rompre l'isolement...)

Pour toute information, contacter le Centre Social et demander Mme LACHASSEIGNE au 03 86 21 29 10.

DANS VOTRE VILLAGE !

UNE BIBLIOTHÈQUE EN GESTATION À CHEVENON

« La bibliothèque est un service public accessible à l'ensemble de la population et sa création relève de la responsabilité des communes, départements, régions. Une bibliothèque municipale est un service communal placé sous l'autorité du Maire et de son Conseil Municipal. Sa gestion peut être transférée à un établissement public de coopération intercommunale. »

La Communauté de Communes Loire et Allier porte le projet d'une mise en réseau de ses bibliothèques par une contractualisation entre le Conseil Départemental, la Bibliothèque Départementale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'objectif d'un tel contrat est de développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire de la CCLA de manière coordonnée. Ce Contrat de Territoire Lecture permettra -outre de percevoir une subvention pendant 3 ans -de faire bénéficier aux bibliothèques du réseau de la CCLA des mêmes services. Cela sera ainsi un accompagnement de toute la population des plus jeunes enfants jusqu'aux aînés par une coordonnatrice et une animatrice de réseau, un accès mutualisé à un fonds de livres et autres supports, la possibilité de participer à des ateliers (numériques, montage vidéo, atelier mémoire...), tout cela dans sa commune !

Cette mise en réseau des lieux de lecture se réalisera courant 2022.

Dans la CCLA, seules les communes de Mars-sur-Allier et de Chevenon ne sont pas dotées d'une bibliothèque. Elles intègrent le projet de mise en réseau.

A Chevenon, le projet de rénovation de la Mairie prévoit la création d'un espace lecture. Son animation au quotidien reposera sur le bénévole.

OYEZ OYEZ !!! donc si vous êtes disponibles quelques heures par semaine, si vous investir au service du public vous intéresse, n'hésitez plus et contactez la mairie de Chevenon.

EXTINCTION DE NUIT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une collectivité a la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public une partie de la nuit. Cette action est envisageable pour les communes qui ont transféré leur compétence « éclairage public » à leur syndicat d'énergies. La décision d'extinction de nuit est une démarche communale qui s'accompagne de mesures de sécurité. Ainsi, par délibération du 27 janvier 2021, la municipalité a décidé l'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 4h00.

Le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) accompagne techniquement la commune, adhérente, dans le cadre de cette démarche d'économie d'énergie.

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

L'extinction de nuit peut se justifier dans une démarche environnementale. L'éclairage public non maîtrisé a en effet un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. En outre, il influence également le cycle naturel du sommeil chez l'homme. Des économies d'électricité sont aussi possibles car une extinction d'environ six heures permet de diviser par deux la quantité d'énergie nécessaire à l'éclairage. La coupure de nuit est facile à mettre en œuvre dans les zones rurales peu denses. Elle nécessite une analyse particulière en zone urbaine. Il faut toutefois retenir que l'extinction n'est

pas obligatoire et que les économies d'énergies comme la préservation de l'environnement sont envisageables avec des équipements plus adaptés, plus performants et mieux gérés.

SÉCURITÉ

Dans la mesure d'infrastructures réglementaires et d'une bonne signalisation, des études montrent que l'extinction n'a pas de corrélation avec l'accidentologie routière. Elle conduit même à un ralentissement naturel des véhicules. Il convient toutefois de prendre en compte les zones à risque identifiées.



LE SERVICE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Le service de portage des repas à domicile est une aide complémentaire s'inscrivant dans la politique de maintien à domicile pour les Séniors.

Toutefois, ce service est également proposé à toutes les personnes qui en font la demande (sans limite d'âge).

- Sortie d'hospitalisation,
- Besoin de repas adaptés à votre régime, (menus élaborés par un diététicien, menus sans sel, sans sucre, texture hachée ou mixée...)
- Vous vous sentez isolé(e).

C'est également un contact régulier avec une équipe à votre service. Il permet parfois de rompre l'isolement grâce au réconfort d'une visite quotidienne et dans certains cas d'alerter si nécessaire la famille et/ou les services d'urgence...

Des repas copieux, équilibrés préparés en liaison froide par la société Ansamble de Bourges.

La livraison des repas s'effectue en barquette individuelle

Lundi matin : plateau du lundi

Mardi matin : plateau du mardi et/ou du mercredi

Jeudi matin : plateau du jeudi et/ou du vendredi

Vendredi matin : plateau du samedi et/ou du dimanche

Le choix du nombre de repas livrés dans la semaine est flexible suivant les besoins de chacun.

MENU :

Potage, hors d'œuvre, plat principal avec accompagnement, fromage ou yaourt, dessert ou fruit.

Le pain n'est pas fourni.

COMMUNES DESSERVIES :

Magny-Cours, Challuy, Chevenon, Gimouille, Saincaize, Imphy, Saint-Éloi, Saint-Parize-le-Châtel, Sauvigny-les-Bois, Sermoise-sur-Loire.



Des possibilités de prise en charge existent en fonction de la situation et des ressources des bénéficiaires.

Pour tout renseignement pour le portage de repas à domicile, contacter le Centre Social et demander :

Marie-Christine LACHASSEIGNE,
Didier COULON, agent de portage.

31, rue du Vieux Magny
58470 MAGNY-COURS

Tel : 03 86 21 29 10

DANS VOTRE VILLAGE !

OPERATION VILLE À JOIE

LA TOURNÉE «LA VILLE A JOIE» a posé ses valises à Chevenon les 22 mai, 4 et 16 juin.

Chevenon a fait partie des 6 communes lauréates à l'appel à manifestation d'intérêt du Pays Val de Loire Nivernais (avec Alligny-Cosne, Oulon, Parigny-les-Vaux, La Fermeté et Livry) bénéficiant de cette tournée itinérante.

Le concept : organiser une suite d'événements, où le temps d'un après-midi ou d'une soirée, un groupe d'acteurs du territoire (professionnels, associations, service public) s'installe sur la place du village pour proposer des services de proximité (santé, administration, sport...), des commerces et des animations.

C'est ainsi que les habitants ont pu apprécier les prestations du groupe NASH et du Théâtre du Risorius.

Ce projet a été financé par le département de la Nièvre, l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie





Ces chevenonnais qui ont du talent



Alexandra nous ouvre ses portes et nous fait découvrir la passion qui l'anime depuis son enfance, grâce, notamment, à son père avec qui elle apprend beaucoup.

Installée à Chevenon depuis 2 ans, elle se décide à créer son auto-entreprise « Récup'créations, rénovation de meubles et fauteuils », activité qu'elle partage avec son activité professionnelle salariée.

Alexandra rénove et relooke vos meubles et fauteuils selon vos envies, elle chine dans les brocantes pour vous trouver de jolies pièces et en faire des créations uniques. Elle propose également des ateliers puisqu'elle apprécie le travail à « 4 mains ».

Le mot d'ordre est de redonner une seconde vie à des objets abîmés ou qui ont besoin de retrouver une nouvelle jeunesse.

Elle apprend au fil de l'eau la tapisserie d'ameublement et n'hésite pas à faire appel à des professionnels lorsque le travail ne relève pas de ses compétences, elle fait appel à des artisans des alentours pour l'aérogommage de certains meubles ou pour la confection de coussins, par exemple.

Elle affectionne particulièrement de rénover des fauteuils, des malles, miroirs, petits meubles (tables basses, chevets...) ou même de transformer complètement des meubles pour leur donner une nouvelle fonction.

« C'est cette joie sans cesse renouvelée de faire revivre votre mobilier qui m'anime. »

Maintenant, elle aimerait s'agrandir et est à la recherche d'un local d'environ 100 m² sur Chevenon ou proche de la commune pour pouvoir stocker plus de meubles, y installer un showroom et proposer des ateliers de rénovation.

Vous pouvez la contacter au 06.62.66.20.99 pour prendre rendez-vous.

 Recup' créations – Rénovations de meubles et fauteuils
 recup.creations

LA VIE DE VOS COMMERCES



VENTE DE LÉGUMES DE SAISONS : DU CIRCUIT-COURT TRÈS COURT À CHEVENON !!!

Le Jardin d'Or & Liens au lieu-dit Crèges
A la ferme : **du lundi au samedi de 8h30 à 10h et de 17h à 19h**
Place de l'Amitié : **les samedis de 9h30 à 11h**

L'HAIR D'ANNE-LISE

ANNE-LISE, coiffeuse, a récemment posé son camion Place de l'Amitié à Chevenon, juste à côté de l'agence postale. Cette jeune femme dynamique, qui a travaillé en salons de coiffure en tant que salariée pendant plusieurs années, a souhaité pouvoir plus facilement concilier sa vie familiale en consacrant du temps à ses 3 filles, et sa passion : la coiffure.

Elle a fait le choix d'acquérir un camion spécialement équipé pour pouvoir chouchouter ses clients et est devenue coiffeuse itinérante. Pour cela, elle a suivi une formation avec la chambre des métiers et a même été nommée lauréate du meilleur projet 2021.

Depuis le 1er juin, vous pouvez la retrouver les **1^{ers} et 3^e jeudis du mois de 9 h à 18h non-stop avec ou sans rendez-vous** pour tout type de prestations : coupe, couleur, balayage, ... Elle peut même vous proposer des forfaits mariage ou chignon pour de grandes occasions !

Contact : 06 72 39 17 98 ou sur www.hair-Anne-lise.fr

L'Hair d'Anne-Lise lhairdannelise



RÉALISATIONS 2021

1^{er} semestre

La période hivernale et les temps de confinement ont permis des travaux de nettoyage et d'embellissement des bâtiments publics communaux.



Vestiaires agents :

Le vestiaire extérieur du Trikini – rarement utilisé – a trouvé une nouvelle destination pour les agents techniques. Ainsi, des travaux de plomberie (douche/wc) ont rendu opérationnel ce local à compter du 29 mars ; L'entreprise RICHARD a pris en charge les travaux de plomberie, les agents ont nettoyé, repeint et aménagé ce local.

Salle du Trikini :

Nos agents ont procédé à la pose d'une nouvelle barrière bois à l'entrée de la salle des Fêtes du Trikini en lieu et place du portail qui était très dégradé. Une belle réalisation qui s'intègre parfaitement dans l'environnement du site.

Abattage d'arbres

L'entreprise BBF a procédé à l'abattage d'environ 200 arbres dans le bois (propriété de la commune) menant au Zébulle Parc. Cette opération a eu pour objectif de sécuriser ce lieu de passage prisé en tombant les arbres condamnés par la maladie et/ou abîmés par les aléas climatiques (vent notamment).

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées ».

A Chevenon désormais, après les ajustements d'usage, l'ensemble des bâtiments respectent ces prescriptions :

- **L'ÉCOLE** dont les contre-marches ont été peintes de façon contrastée ;
- **L'ÉGLISE** avec un stationnement PMR (personne à mobilité réduite) et un accès de plain-pied par la porte latérale ;
- **LA MAIRIE** avec un circuit et un protocole pour les PMR depuis la place de stationnement réservée jusqu'à l'entrée dans les locaux – via la salle de Conseil – par un fléchage, un interphone et une guidance physique dans les locaux ;
- **LA MAISON DES ASSOCIATIONS** avec un accès de plain-pied ;
- **LA SALLE DES FÊTES** de la place de l'Amitié avec une place de stationnement commune à la Poste, une rampe d'accès, une peinture des contre-marches et des toilettes PMR ;
- **LA SALLE DU TRIKINI** avec son stationnement PMR, l'accessibilité facilitée par des dalles podotactiles et une attestation établie par un bureau de contrôle ;



- **LA BOULANGERIE** (propriété de la Commune) avec un accès de plain-pied et une mise à disposition d'une tablette amovible à l'intérieur .

L'ensemble de ces structures bénéficient d'Attestations d'Accessibilité délivrées par la Préfecture de la Nièvre.

LA POSTE, si elle entre dans le champ des obligations en matière d'accessibilité, fait l'objet d'une dérogation du fait de la structure qui ne peut pas être modifiée.

École :

la fermeture de celle-ci, dans le cadre de la crise sanitaire, a permis une vaste campagne de rangement et d'aménagement de ces espaces : rangement et tri par les professeurs, installation du nouveau mobilier de classe et de repos (tables, chaises, armoires, lits) par les agents, rangement et évacuation de jeux défectueux de la garderie par Mmes PERRAUDIN et VINCENT.

La cuisine de l'école a été rafraîchie. En effet elle a fait l'objet d'une opération de nettoyage-hottes, mobiliers, murs, - avant une mise en peinture par les agents de la commune.

La pose des volets roulants sur les fenêtres extérieures par l'entreprise SVL de St Eloi apportent dorénavant un grand confort aux élèves et personnels notamment pendant la période de grosses chaleurs (coût des travaux : 20 209,75 € HT – Subvention DETR de 8 084 € soit 40 %). Par ailleurs, ils sécurisent les locaux.

L'entreprise PERNES d'Imphy a changé la porte de la garderie dans le cadre du dispositif national de sécurisation des écoles (coût des travaux : 3 742 € HT – Subvention DETR de 2 245 € soit 60 %)

Enfin, au regard des prescriptions réglementaires (cf rapport de septembre 2020) et de l'état défectueux des jeux extérieurs, ceux-ci ont été évacués par les agents et M. Jérôme FASSIER pour être remis au Comité des Fêtes qui en avait fait l'acquisition



Bâtiments salles des Associations :

Dans la perspective des travaux de réfection de la mairie et d'un déménagement pendant la durée des travaux, l'espace cuisine/salle de réunion/toilettes a été vidé par M. Bruno KHELF des matériels de foot et de pétanque (désormais entreposés dans les vestiaires du foot). Mmes ARLANDIS, PERRAUDIN, VINCENT ont œuvré pour la remise en propreté de cet espace.

Fleurissement du village :

Celui-ci a été réalisé par les agents avec l'approvisionnement au Lycée Professionnel de Challuy.

Lotissement du « Buisson Merle » :

les agents ont procédé à la réfection d'une partie d'un trottoir et au comblement des trous en formation ;

Travaux Impasse du Couvent et aux Mélèzes :

La commune a entrepris des travaux d'agrandissement de la dalle accueillant les containers de déchets ménagers. Ce nouvel aménagement doit faciliter à la fois le dépôt des sacs par les usagers ainsi que la collecte par les agents du SYCTOM.

Les agents ont reçu le renfort de M. Gilles PERREIRA pour la période du 1er avril au 31 août. Il assure les heures en week-end pour l'entretien de l'espace du Zébulle Parc.





TRAVAUX DE VOIRIE

Les agents ont procédé à un bouchage des trous à l'enrobé à froid des chemins de Maillard, de Ecluse de Jaugenay, des Colons, des Rondes, du Pont de Pierre, des Planches. Le chemin de Crèges a bénéficié d'un apport de cailloux.

La commune de Chevenon a compétence pour l'entretien de certaines voiries de son territoire, dites voiries communales. Nos agents municipaux sont ainsi intervenus sur certaines d'entre-elles (chemins de Maillard, de l'Ecluse de Jaugenay, des Colons, des Rondes, du Pont de Pierre, des Planches, de Crèges), s'employant à étendre de l'enrobé à froid pour réparer nids de poule et autres défauts de la chaussée.

Pour une opération de fond, la municipalité s'est rapprochée de plusieurs entreprises pour des demandes de devis et travaille sur un plan pluriannuel d'intervention permettant de lisser le coût important de tels travaux.

Au vu de son état de dégradation avancé, la première priorité a été donnée au chemin de Marigny. La municipalité s'est rapprochée de plusieurs entreprises pour des demandes de devis et c'est la société Guinot TP qui a été retenue. Les travaux consistent dans la reprise d'1 km de voirie et s'élèvent à 36 921,50 € HT.

L'entreprise est intervenue début juillet pour une première opération de rabotage de la couche de roulement existante sur une épaisseur d'environ 3 à 5 cm. Elle a ensuite réglé, compacté le fond de forme avec apport de 0/31,5 et a pulvérisé une couche d'imprégnation.

Après une quinzaine de jours de « repos », Guinot TP a terminé par l'enduit bi-couche redonnant une seconde jeunesse à ce chemin communal et contribuant à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens !

PROJETS 2021

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Dans notre dernière gazette, nous vous informions du projet de réhabilitation de la mairie, bâtiment énergivore et ne répond plus aux attentes des élus, tant dans l'organisation des services que dans l'accueil des administrés.

L'architecte Marc Perrin a été choisi pour accompagner la municipalité dans ce projet d'envergure d'une enveloppe financière prévisionnelle de 449 040 € HT.

Le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) apporte également son expertise technique dans ce projet.

S'inscrivant pleinement dans le cadre du plan de relance de l'État dont un des axes prioritaires est la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales, nous avons reçu un accord favorable pour une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de 224 520 €, soit 50 % du projet.

La municipalité a déposé des demandes de subventions complémentaires auprès du SIEEEN dans le cadre d'un Appel à projet, et auprès de la Région et son Programme EFFILOGIS « Rénovations de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés ».

Les objectifs de ce projet sont triples :

- baisser nos coûts de fonctionnement
- atteindre le niveau de performance BBC Rénovation
- rendre ce bâtiment attractif pour les habitants qui l'utilisent (accueil mairie/point poste/coin lecture)



Financé par



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



SOUVENIRS D'ÉCOLE

ÉPISODE 1

Période des années 1938 jusqu'à la fin des années 1940

Le recueil de la mémoire de nos anciens chevenonnais et chevenonnaises nous plonge dans les souvenirs à partir de la 2nde guerre mondiale.



L'occupation Allemande a fait que nous ne sommes pas allés à l'école pendant presque une année.

Nous rentrions à l'âge de 6 ans. Les niveaux de classe étaient les suivants : cours préparatoire de 6 à 7 ans, cours élémentaire 1 et 2 de 7 à 9 ans, ensuite cours moyen et supérieur de 9 à 11 ans plus les classes préparatoires au certificat d'étude jusqu'à 14 ans. Nos classes étaient composées de tous les niveaux. Nous étions entre 30 et 40 élèves à l'école des filles et 40 à 45 à l'école des garçons.

Nous avions école du lundi au samedi toute la journée – le jour de repos étant le jeudi.

L'entrée dans la classe se faisait en rang par deux et en silence.

Nos institutrices et instituteurs nous inspectaient les mains, les poignets et la tête pour vérifier l'hygiène.

Quotidiennement nous avions une leçon de morale : la citation était écrite au tableau, nous devions la lire debout, et ensuite la recopier à la plume.

En cours préparatoire, nous apprenions à écrire au crayon de papier avant la plume. Les élèves les plus âgés préparaient l'encre avec de l'eau chaude et de la poudre. Ils remplissaient les encriers en porcelaine de chaque pupitre. Nous avions droit à un buvard par mois. La matinée était partagée entre l'orthographe, les dictées, la grammaire, la lecture, et le calcul mental avec rapidité de réponse sur l'ardoise. Il fallait apprendre les tables d'additions et de multiplications par cœur et résoudre des problèmes.

Une récréation coupait cette matinée. Nous, les filles, entre deux rondes, jouions à la corde, à colin maillard, au furet/mouchoir, à la balle. La cour derrière n'était pas très grande, il y avait les toilettes et l'abri pour le bois. Nous devions faire attention au jardin de l'institutrice !

Et nous les garçons, nous passions notre temps à jouer aux osselets, aux billes, aux palets.



Nous quittions l'école vers 11 h 30, pour aller déjeuner. Ceux qui n'habitaient pas le bourg étaient accueillis dans des familles où ils pouvaient faire réchauffer leurs cadrons. Nous devions être de retour pour 13 h 30. Les après-midi étaient plutôt consacrés à l'histoire et à la géographie. Nous devions connaître les départements, savoir dessiner la France et positionner les grandes villes et les fleuves. Nous avions des cours de sciences et nous faisons quelques expériences. Nous n'avions pas de sport mais du chant, de la couture et du dessin. Pour faciliter le suivi au tableau, sur les cartes, le maître avait une baguette en noisetier – appelée « badine ». Quand il se promenait entre les tables, il n'hésitait pas



1934

à s'en servir pour la discipline : il n'était pas tendre !!!

A l'école des filles, la maitresse était sévère, exigeante. Nous avions des punitions et même des gifles ou des coups de règle sur les doigts. A tout cela, il faut ajouter les corvées.

Au niveau vestimentaire, nous portions tous des blouses : écossaises pour les filles, grises pour les garçons. Les enfants de l'Assistance Publique portaient une blouse noire. Nos enseignants avaient également une blouse.

Nous travaillions beaucoup pour être prêts au Certificat d'Etude qui comportait des épreuves de morale, de français (dictées, récitation, grammaire), de calcul mental, des problèmes, des sciences, de l'histoire, de la géographie et du dessin. Nous passions les épreuves à l'mphy.

Quant aux corvées, elles étaient différentes en fonction de l'instituteur et des saisons : nous pouvions aussi bien désherber son jardin pendant les récréations, enlever les germes des pommes de terre, apporter des seaux d'eau au logement du maître, ramasser les glands.

Nous allions également ramasser les doryphores sur les plants de pomme de terre dans les champs. Nous faisons la chaîne pour monter le bois à l'appartement de l'institutrice pour son poêle. Elle nous faisait ramasser les fleurs du tilleul pour ses tisanes. Nous nettoyions le tableau à tour de rôle.

Il existait aussi la corvée de bois, parce que la salle de classe était chauffée par un poêle installé au milieu de la salle. Le Garde Champêtre, M. MENAULT, allumait le poêle, pour permettre à ceux venant des hameaux de se réchauffer à leur arrivée. Nous venions à l'école à pieds ou en voiture à cheval. Nous étions chaussés de sabots puis nous avons eu des souliers avec des semelles en bois. En hiver, les élèves les plus éloignés du bourg quittaient l'école plus tôt pour rentrer avant la nuit.

Chaque année, aux dates d'anniversaires des guerres, nous confectionnions des gerbes de fleurs pour les déposer aux monuments aux morts. Les jours d'enterrement, de mariage ou de baptême, pendant les heures de classe, les élèves qui étaient enfant de chœur étaient libérés pour servir la messe.

A tout cela, une fois par an, nous avions la visite médicale par un médecin scolaire au sein de l'école. Pour nous peser, nous devions nous rendre à la boulangerie.



**Article rédigé à partir de témoignages de chevenonnaises et chevenonnais*



1942



1943

Merci aux personnes citées ci-dessous de nous avoir consacré de leur temps pour faire revivre une période rétro de l'école et celle d'aujourd'hui.

Mesdames BLANCHOT Bernadette, CAILLEZ Monique, CAIRA Monique, PAULIN Yvette, MARTIN Céline, MOUROT Mireille, PRIEUR Louissette.

Messieurs CERRETTO Pierre, CONSTANT Jean-Pierre, FOUCAULT Pierre, GUILLEMOT Guy, MOUROT Rémi, MOUROT Yves.

Mesdames et Messieurs GODARD Odile et Jean-Pierre, MEUNIER Violette et Roger, PERRAUDIN Maryline et Hervé.

ZÉBULLE PARC RESTAURANT

Le restaurant et le bar du Zébulleparc sont ouverts tous les jours à partir de 10h00.

Sont proposés des plats de type cuisine traditionnelle, pour des formules comprises entre 9,50€ et 14,50€ (+ menu enfants à 6,00€).

Vous avez un petit creux ? Pas de soucis ! Le Restaurant du Zébulleparc propose également des glaces, gaufres, smoothies...

Mélanie et toute son équipe sont joignables au 03 86 93 06 36 ou au 06 98 69 73 29.

JEUX D'EAU

Ouverts tous les jours jusqu'à fin septembre (voire mi-octobre selon la météo), de 10h00 à 20h00.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER

L'application PanneauPocket



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Grace à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de votre communauté de communes vous accompagnent partout !
COMMENT CA FONCTIONNE ?

1. Ouvrez votre application «PlayStore», «AppStore» ou «AppGallery» sur votre téléphone ou votre tablette
2. Tapez «PanneauPocket» dans la barre de recherche
3. Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application, en tête de liste
4. Cliquez sur «Installer»
5. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de la communauté de communes !



ABATTAGE D'ARBRES AUTOUR DES PLANS D'EAU

Les sapins entourant l'étang de pêche du Zébulle Parc ont dû être abattus, frappés par les scolytes. Fragilisés par la succession de sécheresses, ces arbres majestueux présentaient un danger pour la sécurité des usagers du site. Des plants, plus résistants, seront replantés à l'automne.

VOUS AVEZ DIT SCOLYTE ?

Initialement déclenchée en région Grand Est, l'épidémie de scolytes s'étend désormais sur la quasi-totalité des forêts d'épicéas. Ces insectes, dont la taille varie entre deux et sept millimètres, sont naturellement présents dans notre écosystème. Le typographe est le scolyte commettant les plus gros dégâts dans les forêts d'épicéas, notamment dans le Grand-Est. En creusant des galeries dans la fine couche sous l'écorce pour y déposer leurs œufs, les femelles condamnent des arbres par milliers.

Partout où l'épidémie frappe, une modification de l'aspect paysager est à prévoir. Au-delà des coupes exceptionnelles, le dépérissement des épicéas modifie l'aspect de la forêt. En effet, les arbres attaqués par les scolytes sont facilement identifiables par le changement de la couleur de leurs aiguilles, virant du vert au brun, puis par leur disparition totale.



Ce bulletin est édité par la commission communication du conseil municipal de Chevenon. 300 exemplaires.

Conception graphique : Dédicaces Plurielles à Nevers - Directeur de la publication : Emmanuel Loctin

Comité de rédaction : Régine Bernard-Foucault, Fabienne Canot, Jérôme Ferré, Martine Gaucher, Frédérique Palladini, Sandrine Soriaux

Crédits photos : mairie de Chevenon, Jean Marc Canot, Adobe Stock

Mairie de Chevenon, 3 rue des écoles 58 160 Chevenon - Contact : 03 86 68 72 75 - mairie.chevenon@wanadoo.fr